



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 31 octobre 2016

Me Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800, Place Victoria, 2^{ième} étage

Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3969-2016 Phase 2
Intentions de l'ACIG pour l'audience
Notre dossier : 3070-0368**

Chère consœur,

Pour faire suite à la vôtre du 28 octobre courant, nous désirons confirmer comme suit les intentions de l'ACIG aux fins de la planification de l'audience dans le dossier mentionné en rubrique :

1. Preuve de l'ACIG :

Notre seule témoin sera l'analyste de l'ACIG, madame Esther Falardeau. Nous prévoyons un maximum de 30 minutes pour la présentation de sa preuve en chef.

2. Contre-interrogatoires :

Nous prévoyons un maximum de 40 minutes pour le contre-interrogatoire des panels de Gazifère (au total). Au moment d'écrire ces lignes, nous ne prévoyons pas contre-interroger d'autres intervenants mais nous réservons notre droit de le faire, auquel cas, ces contre-interrogatoires ne dépasseront pas 10 minutes par intervenant.



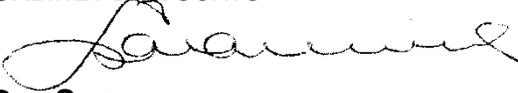
3. Argumentation finale :

Nous prévoyons un maximum d'environ 1 heure pour notre argumentation finale que nous présenterons oralement. Nous apprécierions bénéficier d'un délai raisonnable de préparation entre la clôture de la preuve et la présentation de notre argumentation.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX

CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT

GS/jk

c.c. : - Miller Thomson – a/s Me Louise Tremblay
- Gazifère Inc. – a/s Monsieur Jean-Benoit Trahan
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais, Madame Esther Falardeau

